

# Une mobilisation cohérente qui apporte des réponses claires à SITA

## Une interpellation des responsables politiques pour la cohérence de la gestion des déchets

Novembre 2007



# ADSE

Mairie de Saint-Escobille, Rue du Château, 91410 Saint-Escobille  
[www.adse-saintescobille.com](http://www.adse-saintescobille.com)

[adse-saintescobille@neuf.fr](mailto:adse-saintescobille@neuf.fr)

# Ni ici, ni ailleurs, mais autrement

L'ADSE a pour objectif, sur la commune de Saint-Escobille et des communes alentour, de faire front avec les élus locaux pour :

- ✓ Promouvoir les solutions alternatives et les actions en faveur du développement durable ;
- ✓ Préserver la santé des populations ;
- ✓ Défendre l'environnement, l'urbanisme et le patrimoine ;
- ✓ Veiller à la préservation des caractéristiques du Plateau de Beauce en assurant en particulier, la préservation, de son agriculture, de sa nappe phréatique et de son esthétique ;
- ✓ Promouvoir par tous moyens légaux le cadre et la qualité de vie.



A l'annonce du projet de « décharge », nous, acteurs de la région de Saint-Escobille (élus, habitants, agriculteurs, médecins...), avons d'abord été inquiets, puis nous nous sommes documentés, rassemblés et mobilisés pour tenter de comprendre les enjeux d'un tel projet. Ainsi depuis 2002, regroupés au sein de l'ADSE, nous avons la certitude de la non conformité du projet de la société SITA au regard des enjeux de développement durable et des prescriptions départementales et régionales.

En l'absence de concertation avec les acteurs locaux et les enjeux régionaux dépassant largement le cadre de notre territoire, nous avons pris contact avec toute une série d'experts afin d'acquérir les connaissances nécessaires à l'analyse de

l'opportunité et des impacts de la décharge. Ainsi, nous avons mandaté des avocats, un ingénieur à propos des défaillances des géomembranes, un géologue, deux hydrogéologues, un scientifique des sciences de la terre sur les aspects techniques, des experts de la gestion des déchets et un spécialiste du développement durable et des questions sociologiques.

Leurs travaux respectifs, nous ont permis de nous positionner clairement face au projet de SITA et de présenter dans cette publication les principales conclusions de ces différentes expertises.

Forts de ces analyses, de notre maîtrise du sujet et de la faiblesse des argumentaires développés pour justifier le projet, nous remettrons l'ensemble de

ces documents à la commission d'enquête. Dans ce faible espace de démocratie participative nous ferons entendre notre voix.

Néanmoins, il semble inconcevable de limiter le débat aux seuls citoyens concernés par l'enquête publique : comme le précise le pétitionnaire, ce projet de « décharge » concerne l'ensemble de l'organisation de la gestion des déchets en Ile de France. Nous allons donc alerter l'ensemble des instances publiques sur les dangers de la réalisation d'un tel projet. Leur positionnement dans le débat est aujourd'hui indispensable.

# Les origines du projet

## La concertation solitaire de SITA

SITA justifie son projet comme une « réponse à la pénurie prochaine d'installations de stockage », une position qui selon les élus ne se situe nullement dans la préventique lorsqu'on sait qu'un nouveau CET sur un même territoire défavorise la politique de réduction et de valorisation matière des déchets.

Le Conseil Général de l'Essonne, dans une motion prise à l'unanimité le 26 septembre 2005, considère que « la création d'un centre de stockage de déchets ultimes à St-Escobille n'est pas nécessaire au regard des dispositions du PDEDMA ».

Il est intéressant de noter que sur le document de présentation du projet de « décharge » à St-Escobille par SITA-SUEZ datant de juillet 2006, le mot « concertation » n'apparaît pas une seule fois. Aucune allusion donc, ni aux riverains ni aux acteurs locaux. Face à la société du risque, aux incertitudes scientifiques, aux principes de précaution, de développement durable et de gouvernance, la littérature scientifique est formelle: la concertation est plus que nécessaire avant tout engagement de projet sur un territoire.

Au total, SITA prévoit un site de 19ha dont 15 seraient réservés au stockage de déchets. Toujours selon SITA, les déchets enfouis seront principalement des Déchets Industriels Banals (DIB) en provenance majoritairement de l'Essonne. Des approximations qui ne sont pas rassurantes.

Le site de Saint-Escobille a vu s'installer pendant la première guerre mondiale un dépôt d'ordures en provenance principalement de la ville de Paris, appelé "La Gadoue" exploité par la STIRU, à partir de 1924. En 1927, le conseil municipal émet un avis défavorable à la déclaration d'utilité publique présentée par la ville de Paris. De grandes quantités de déchets de la capitale sont acheminées sur place par train entier jusque dans les années 1965, engendrant de fortes nuisances et pollutions. Depuis 1992, ce site a été reconverti, valorisé et par là même remis en état progressivement par la société la Florentaise qui produit des amendements végétaux.

En 2002, SITA Ile-de-France a bénéficié d'une possibilité rare de location de terrains agricoles sur la commune de Saint-Escobille, simplifiant son travail de prospection pour un terrain « idéal ». A cette époque, l'écosite de Vert-le-Grand n'était pas encore développé et de nombreuses décharges étaient susceptibles d'arriver au terme de leur exploitation. Par ailleurs, le PDEDMA d'Essonne formulait un besoin d'enfouissement des Déchets Industriels Banals (DIB).

Depuis 2002, le contexte régional a évolué. Des CET existants ont été reconduits et ont obtenu des autorisations d'extension. En Essonne, l'écosite de Vert-le-Grand a été construit pour répondre aux besoins de stockage du département. L'enquête publique du SDRIF se déroule en ce moment, et ce plan rejette la création de CET en zone agricole géré par une entreprise privée. Par ailleurs, le PREDMA est actuellement en négociation, les travaux préliminaires tendent à remettre en cause l'installation de CET et à privilégier le tri et la valorisation matière. D'autre part, le projet de SDAGE du bassin Seine Normandie propose de mettre en place une politique de protection de la ressource en eau contraignante vis-à-vis des ICPE.

SITA IDF tente de passer en force avant qu'il ne soit plus en mesure de réaliser son projet dans le contexte particulier du Grenelle de l'environnement visant à définir la politique environnementale de l'Etat français pour les prochaines années. Nous voyons le dernier sursaut d'une industrie préconisant des technologies archaïques.

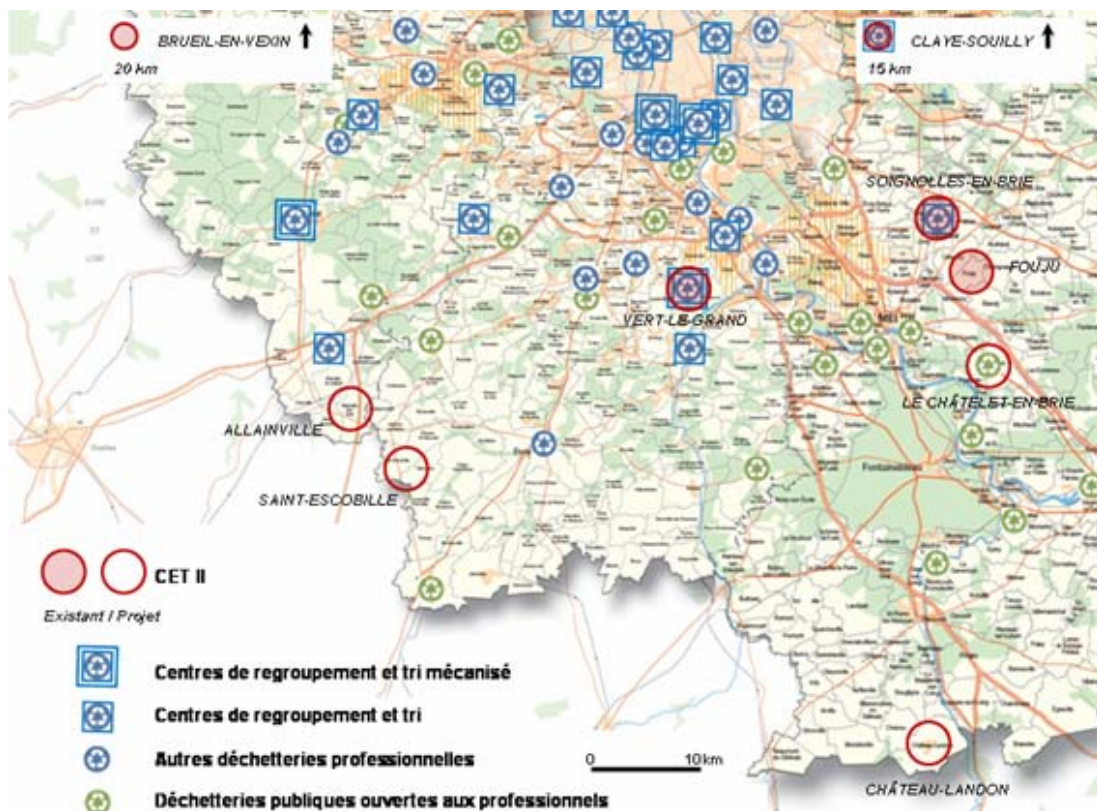
- ✓ **La mise en décharge est la filière de traitement des déchets qui enregistre les plus importantes augmentations de coûts : +9% entre 2005 et 2007.**
- ✓ **La mise en décharge est la filière de traitement des déchets la moins créatrice d'emplois : l'enfouissement de 10 000 tonnes par an mobilise un peu moins d'un salarié, tandis que les filières de tri et valorisation en mobilisent un peu plus de 17.**

# SITA en contradiction avec le SDRIF et le PREDMA

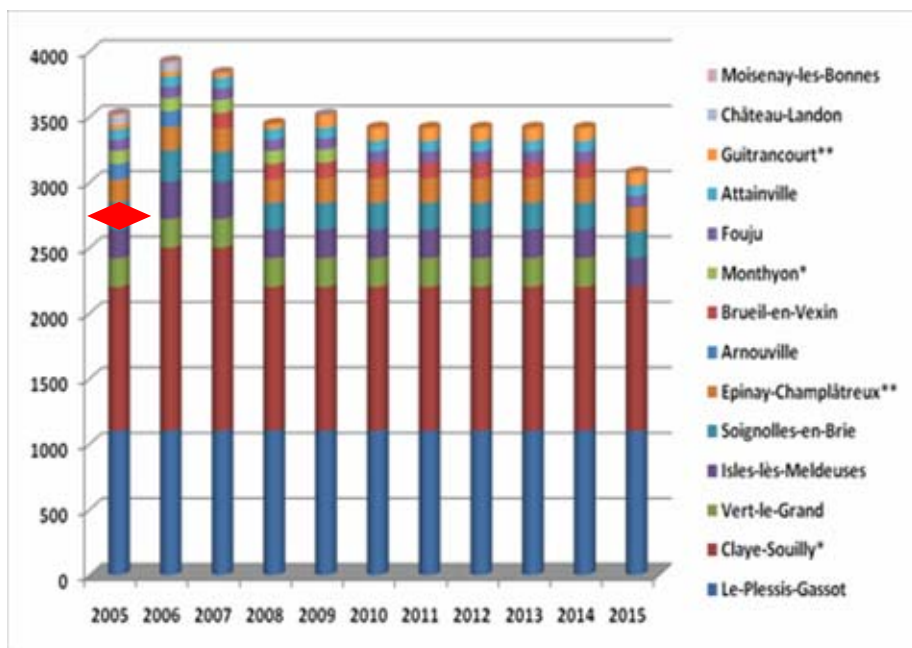
Notre évaluation du projet SITA repose sur des critères définis d'après les objectifs politiques de gestion des déchets, d'aménagement économique et territorial : Plans départementaux actuels et projets régionaux PREDMA et SDRIF. Préjudices sur la production agricole, absence d'équipements de tri et de valorisation, site éloigné et inaccessible par transport fluvial ou ferroviaire... le projet de « décharge » de Saint-Escobille constitue un équipement structurellement désavantageux en comparaison de plusieurs CET II actuellement en exploitation et permettant le traitement des déchets ultimes produits par l'Essonne.

Les centres de tri des DAE sont principalement situés au nord du département, au plus proche du cœur dense de l'agglomération parisienne. Quatre décharges sont déployées à proximité du gisement. Le secteur de Massy, par exemple, est plus proche de Vert-le-Grand, Claye-Souilly, Soignolles-en-Brie ou Fouju, que du site sélectionné pour le projet SITA. De plus, trois de ces décharges sont actuellement équipées d'installations de tri permettant une gestion optimale des déchets ultimes, notamment en réduisant les transports après les dernières opérations de tri.

Les décharges de Claye-Souilly et Vert-le-Grand valorisent le biogaz en électricité, ce qui n'a pas été envisagé pour le projet SITA.



Des projets éloignés des sites de production des DAE



## Capacités régionales d'enfouissement (en milliers de tonnes par an)

◆ Tonnage total enfoui en 2005 : 2 731 milliers de tonnes

\* : avis favorables des commissions d'enquête et attente des arrêtés préfectoraux d'autorisation de prolongation

\*\* : demandes de prolongation en cours d'instruction

Des dérogations provisoires ont entraîné l'augmentation des capacités de traitement pour les années 2006 et 2007 en vue de pallier les arrêts des usines d'incinération nécessaires à la mise aux normes des traitements de fumée.

**En 2005, la totalité des déchets ultimes franciliens n'ont mobilisé que 78% des capacités du parc régional.**

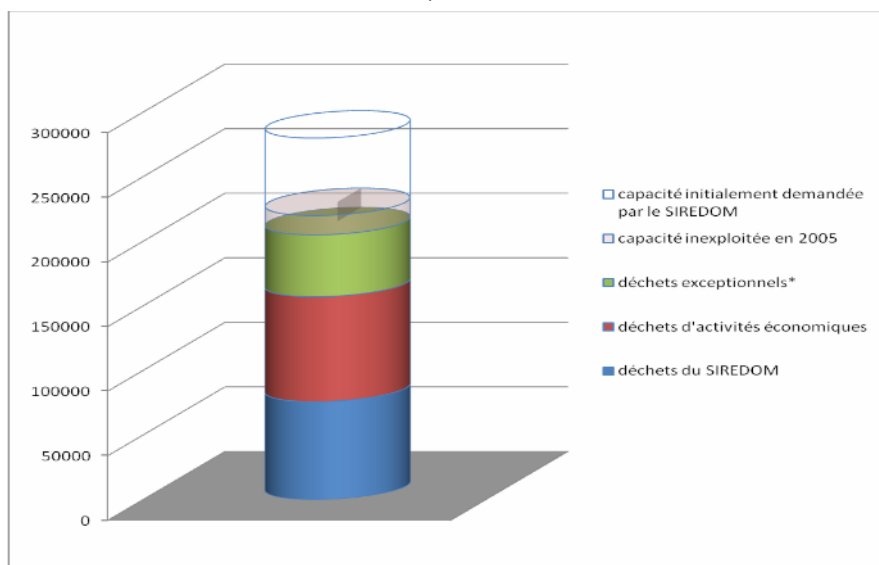
- ✓ Les capacités d'enfouissement pour la région sont excédentaires pour les huit années à venir, sans prendre en compte les projets de création de nouvelles installations.
- ✓ L'implantation d'un CET II à Saint-Escobille ou à Allainville ne permet pas d'envisager des solutions alternatives à la route pour des déchets ultimes acceptés sur l'un de ces sites avec les équipements de transfert intermodal disponibles.

# Le gisement essonnien ne justifie pas le projet

Au niveau de l'Essonne, les capacités actuelles d'enfouissement satisfont les prescriptions des plans départementaux de gestion des déchets. Bien qu'il existe des flux de déchets ultimes hors du département, **il n'est pas démontré que le gisement total de déchets ultimes excède effectivement les capacités actuelles du CET II de Vert-le-Grand :**

- Les différents établissements publics seuls compétents pour le traitement des déchets municipaux et encombrants disposent à ce jour de filières satisfaisantes et ne suggèrent pas la nécessité de capacités supplémentaires significatives ;
- Le CET II de Vert-le-Grand a la capacité d'enfourir plus de 80% des déchets industriels banals produits dans le département. Cette performance est indiquée sur la base du gisement évalué en 2002 : elle ne prend donc pas en compte la réduction du gisement survenue depuis du fait des améliorations du tri, ni le déploiement d'un nouvel équipement important pour le tri des DIB sur ce site ;
- Les déchets industriels banals issus de la filière BTP constituent un gisement encore impossible à évaluer. De ce fait, le Plan de gestion départemental reconnaît un besoin probable en enfouissement, mais non quantifié à ce jour. La priorité est ainsi accordée aux équipements de tri et de valorisation, et à la réalisation de nouvelles évaluations plus significatives pour appréhender correctement les besoins.

**Les travaux préparatoire du PREDMA indiquent que les flux de déchets d'activités économiques diminuent ; A l'occasion du Grenelle de l'environnement, le MEDAD a fixé un objectif de 75% de valorisation des DAE en 2015, contre 68% actuellement.**



Tonnages enfouis dans le CET II de Vert-le-Grand en 2005 (données SIREDOM)

## Les calculs de SITA : des données de 1999 et une précision à 100 000 tonnes près !

SITA indique prospecter les déchets d'activité économique provenant majoritairement de l'Essonne et de la zone dense de l'agglomération parisienne. Pour autant, SITA fournit une analyse uniquement sur le gisement essonnien. Celle-ci se base sur des études de 1999 et ne tient pas compte des études de suivi des plans départementaux. Les données produites par le bureau d'étude TRIVALOR (partenaire de l'ADEME, prestataire de SITA et de la Région...) en 1999 et 2002 pour le Conseil Général sont niées par SITA d'un revers de main, sans aucune justification ni référence. Résultat : SITA rajoute 100 000 tonnes de déchets industriels banals aux évaluations départementales de 2002, sans prendre en compte, bien entendu, la réduction des tonnages survenue depuis lors...

Alors qu'aucun des plans départementaux ne sollicite de nouvelle décharge, SITA affirme :

**« La création du centre de stockage de déchets banals répond à la nécessité pour le département de créer des capacités complémentaires à celles existantes. »**

Enfin, il faut rappeler que SITA emploie sur sa plaquette informative le terme « déchets non dangereux » pour décrire les déchets à enfouir. Cette terminologie purement réglementaire désigne un très vaste gisement de déchets, dont le caractère polluant est bien réel. La littérature scientifique parle plutôt de « déchets ménagers et assimilés ».

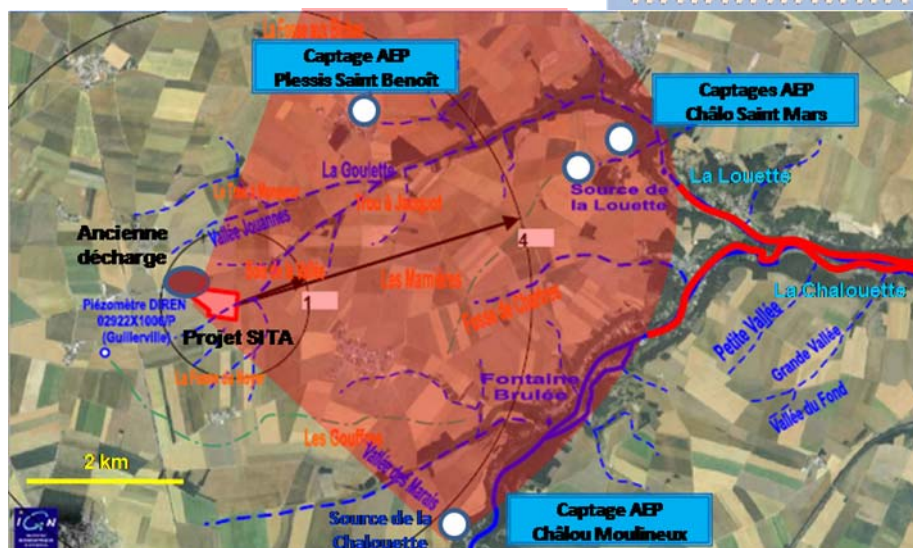
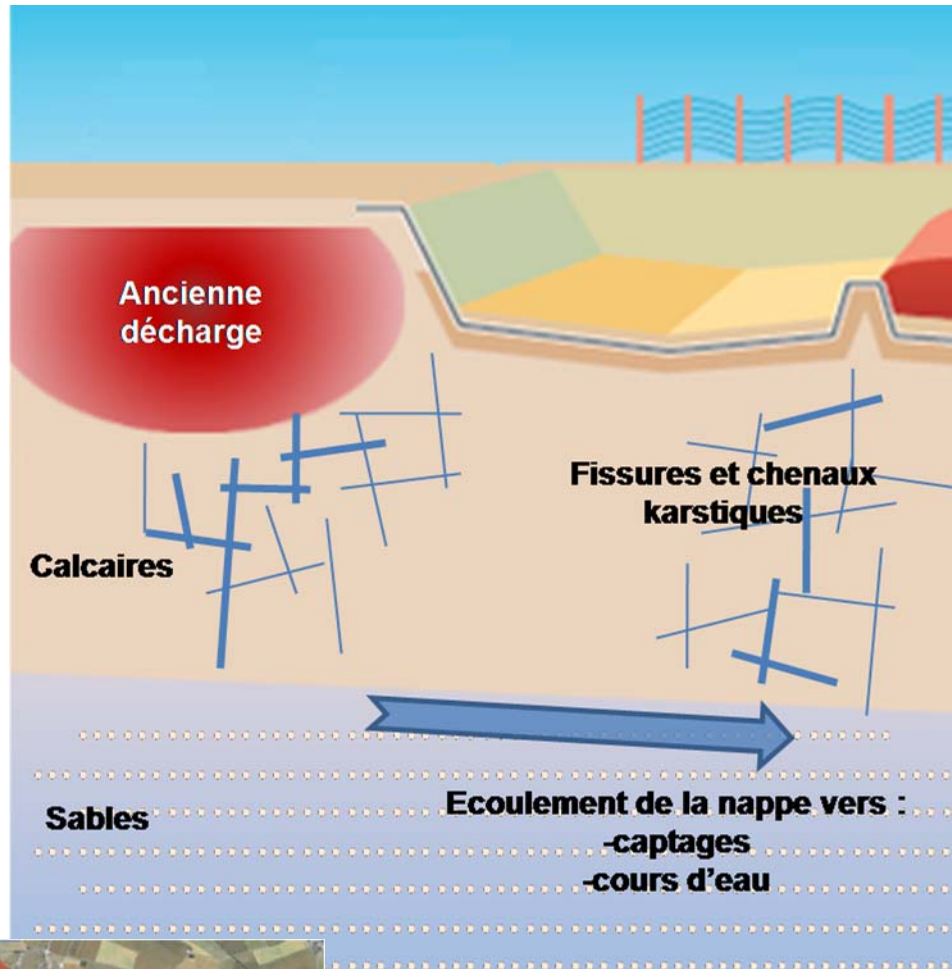
- ✓ Au vu du bilan du gisement des déchets essonnien et dans le contexte de l'élaboration du PREDMA, il n'est pas justifié d'implanter une décharge sur la base de démonstrations si légères de la part de SITA. La Région et le Département doivent se positionner sur cette évaluation !
- ✓ Comment se fait-il qu'un centre de tri des DIB de 80 000 t/an soit en cours d'autorisation sur le site de Vert-le-Grand et que les données des deux projets ne soient pas confrontées ?

# Un site choisi sans réflexion environnementale

Le site de 19 hectares proposé par SITA pour l'implantation de sa décharge a été choisi pour son opportunité foncière. Résultat : non seulement les déchets seraient traités au plus loin de leur origine, mais de plus le sous-sol du site favoriserait la pollution des eaux souterraines. Trois contre-expertises exigées par les pouvoirs publics ont du être diligentées, qui mettent chacune en garde contre la fragilité géologique du plateau de Saint-Escobille, et appellent à la conduite d'analyses supplémentaires et très détaillées qui n'ont jamais été menées. ADSE a sollicité l'expertise de plusieurs hydrogéologues, qui confirme ces craintes et rappelle notamment que le site subit déjà la pollution d'une ancienne décharge.

Déjà en 1911, le géographe Vidal de la Blache, décrivait la Beauce comme un « calcaire fissuré et perméable incapable de retenir les eaux ». Sans aller jusqu'à contredire cette évidence bien connue de tous les géologues, Safège (bureau d'études de SITA) s'est contentée d'une étude très incomplète du contexte hydrogéologique du site. Plusieurs contre-expertises ont été réalisées à la demande de la Préfecture de l'Essonne (DRIRE) et de la Région IdF (par le BRGM, Antea et 2N Environnement). Chacune de ces trois expertises a relevé des fragilités au niveau des calcaires et appelé à des analyses beaucoup plus détaillées sur la vitesse des infiltrations souterraines.

Non seulement rien n'a été fait pour dépolluer l'ancienne décharge de Saint-Escobille, mais son étendue même et ses impacts n'ont pas du tout été étudiés. Or, les lixiviats (acides) accélèrent l'érosion et la fissuration des calcaires : l'ancienne décharge contribue ainsi à la fragilisation à long terme de la couche calcaire du site retenu par SITA.



Situé en tête de la vallée sèche de la Louette, le site se trouve exactement au dessus d'un axe d'érosion et de fissuration des calcaires par les eaux souterraines (phénomène dit de karstification).

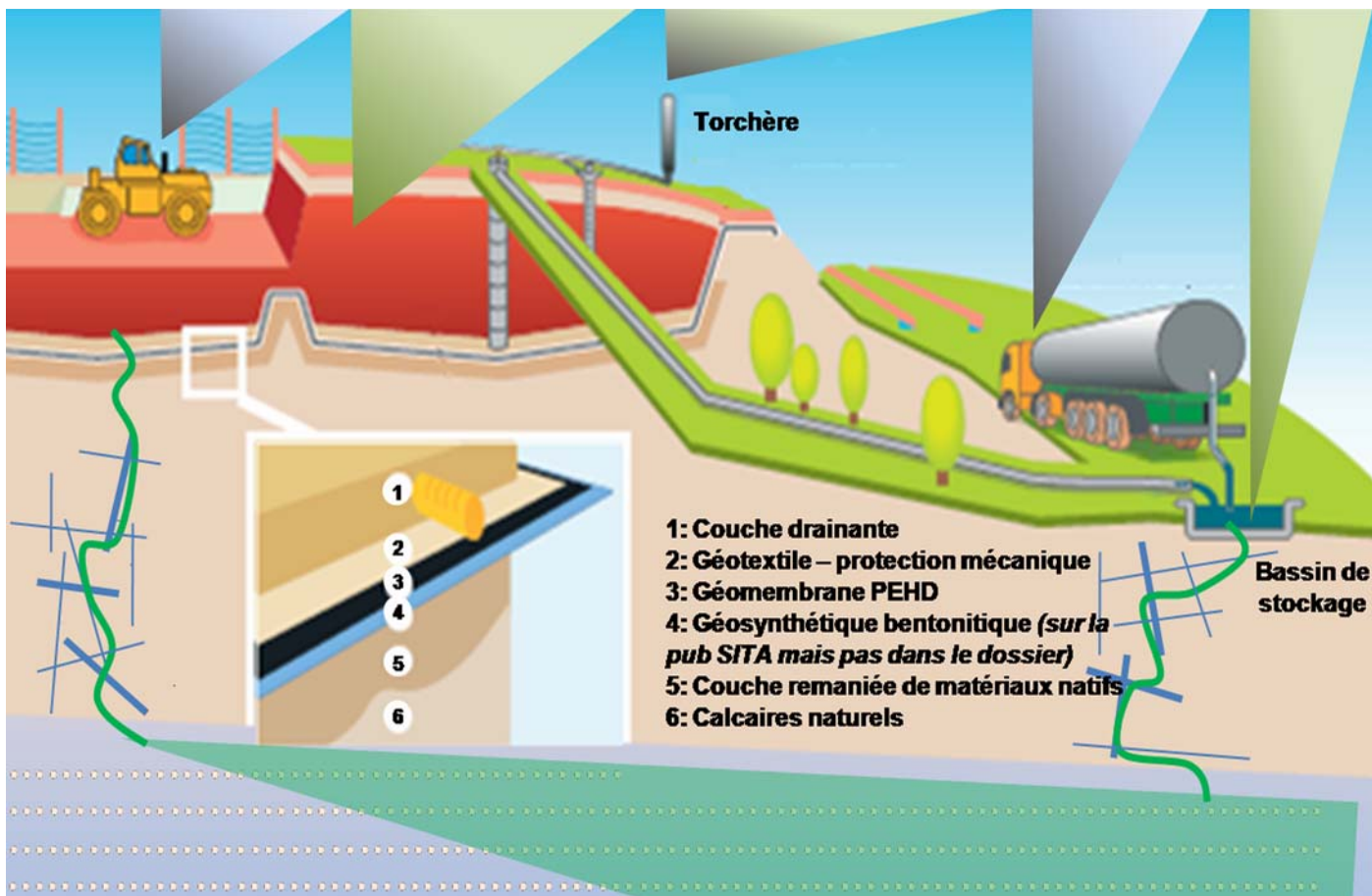
Au droit de Saint-Escobille, le niveau de la nappe phréatique et son sens d'écoulement sont sujet à d'importantes variations et inconnues, relevées par les expertises d'Antea, de 2N Environnement ainsi que par les experts sollicités par ADSE. Les eaux de la même nappe alimentent la Louette, la Chalouette et plusieurs captages d'eau potable.

- ✓ L'ancienne décharge contigüe au site est à la fois une source de pollution et de fragilisation supplémentaire du sous-sol.
- ✓ Le projet SITA menace la nappe de Beauce, ressource naturelle à la fois fragile et vitale pour la consommation humaine et l'agriculture.

# Un projet voué à la pollution de l'environnement

D'après les calculs effectués par Fairtec (bureau d'études de SITA) près de 100 millions de mètres cubes de biogaz seraient produits par le massif de déchets, sur une cinquantaine d'années. Fairtec estime que 20% du biogaz fuirait directement dans l'atmosphère. Le biogaz collecté serait simplement brûlé au moyen de torchères, qui fonctionneraient de façon discontinue. L'INERIS a mis en évidence que l'efficacité des torchères dépendait du climat du site.

En clair, les vents forts du plateau de Saint-Escobille éteindraient régulièrement les torchères. La combustion du biogaz ne réduit qu'une partie de la pollution : elle favorise même les émissions de particules fines et oxydes d'azote. Seul le biogaz a été pris en compte dans les estimations de pollution atmosphérique : SITA a oublié la centaine de poids lourds et engins de terrassement qui circuleraient quotidiennement sur le site, engendrant une pollution diesel massive.



Le système d'étanchéité proposé par SITA repose sur une géomembrane en PEHD de 2 millimètres d'épaisseur. Le choix de ce matériau, et les techniques d'utilisation, constituent encore une fois un compromis entre performance hydraulique et rentabilité. De très nombreux phénomènes provoquent des déchirures et perforations, en partie dès l'installation, puis sur le long terme. Si les professionnels parlent sobrement de « défauts » de la géomembrane, les études en dénombrent entre 10 et 25 par hectare ! Cette technologie ne bénéficie d'aucun retour d'expérience sur le long terme : la durabilité des géomembranes en PEHD à l'échelle de gestion d'une décharge n'a jamais été établie. Pour preuve, toute l'attention de SITA et des tiers experts ayant étudié le projet s'est portée sur la qualité de la couche protectrice d'argile située sous cette géomembrane.

SITA a proposé d'installer une couche d'un mètre de matériaux naturels du site : ce mélange d'argile, de limons et de calcaires altérés n'a donc rien à voir avec de l'argile pure. Le rapport d'Antea a critiqué à juste titre les calculs d'étanchéité avancés par SITA. Ceux-ci se basent sur deux tests en laboratoire, contradictoires entre eux, sur une estimation très minorante de la perméabilité des matériaux natifs et ne tiennent aucun compte des contraintes physiques. Installée sous la géomembrane, l'argile serait confinée dans un milieu à la fois sec et chaud (la température du massif de déchets avoisine les 60°C). Dans de telles conditions, la fissuration de l'argile est inévitable. Quant au géosynthétique bentonitique mentionné sur un document annexe de Safege, il est tout simplement absent du dossier général décrivant le projet de décharge SITA !

## Les données clés du projet pour les cinq prochaines décennies (dossier technique SITA)

- ✓ Un million et demi de tonnes de déchets non recyclés et non valorisés
- ✓ Plus de 20 000 trajets de poids-lourds
- ✓ 420 000 mètres cubes de lixiviats
- ✓ 100 millions de mètres cubes de biogaz

# SITA ne donne pas la liste de ses ingrédients

Si les populations à proximité de la « décharge » sont vouées à souffrir de nombreuses nuisances (visuelles, sonores, olfactives...), les impacts sur la santé concernent un plus vaste périmètre et s'apprécient sur le long terme. Au mépris du principe de précaution, SITA fait l'économie d'une véritable évaluation des risques sanitaires. Pourtant, les études épidémiologiques ont mis à jour les dangers encourus : augmentation des cancers et des malformations congénitales, baisse de la fertilité...

Pour SITA, le risque zéro existe bel et bien :

« *Le projet du centre de stockage SITA Île-de-France ne pourra être à l'origine d'effets directs ou indirects sur la santé des populations environnantes.* »

SITA, Etude d'impact



Polluants caractéristiques du risque sanitaire des centres de stockage de classe 2 (InVS 2004)

Polluants recommandés à minima pour l'évaluation du risque sanitaire des centres de stockage de classe 2 (InVS 2004 et ASTEE 2005)

Polluants décrits dans l'évaluation du risque sanitaire du projet SITA

En plus des germes allergènes, pathogènes ou cancérigènes, l'Institut de Veille Sanitaire a listé quarante substances pour lesquelles les effets toxiques connus, et les émissions significatives, nécessitent une information claire pour tout projet de décharge. La majorité de ces polluants contamine l'environnement aussi bien par l'air que par l'eau. SITA affirme que la pollution de l'eau ne représente aucun risque en dépit de la fragilité géologique du site et de l'usage intensif de la nappe de Beauce pour l'eau potable et l'irrigation des cultures. L'InVS précise que la consommation d'aliments contaminés par l'air et/ou par l'eau génère un risque sensible, par phénomène de bio-accumulation des polluants dans la nourriture.

L'InVS et la Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques considèrent que pour seize de ces substances, dont les émissions sont particulièrement élevées au droit des décharges, l'étude d'impact doit détailler la pollution initiale, les émissions précises du projet de décharge, et quantifier les risques encourus par la population, particulièrement les enfants, femmes enceintes et personnes âgées, pour lesquels les effets surviennent même à de plus faibles niveaux d'exposition.

Sur ces seize substances, SITA en évoque quatre : benzène, sulfure d'hydrogène, trichloroéthylène et tétrachloroéthylène. Pour aucun d'eux la pollution initiale, les quantités émises par la décharge ni les risques associés n'ont été quantifiés.

Si l'on considère uniquement la pollution de l'air décrite arbitrairement par SITA, quatre écoles seraient exposées aux polluants atmosphériques émis par la décharge.

« *Dans le cas du projet de centre de stockage SITA Île-de-France, les données actuelles sont insuffisantes pour réaliser un calcul du risque sanitaire du site sur la population de la zone d'étude.*

*En effet, on ne dispose pas d'analyses sur la qualité de l'air ni sur des paramètres traceurs pertinents entre le site et la zone d'étude.*

*Il n'est donc pas possible d'évaluer les niveaux d'exposition de la population ni de savoir quelle est la part due aux activités du projet de centre de stockage.* »

SITA, Etude d'impact

- ✓ Au mépris de toutes les connaissances médicales actuelles, SITA désinforme les populations exposées et véhicule le mythe des « déchets non dangereux ».
- ✓ SITA a oublié les dangers du changement climatique : la moitié du biogaz produit est composé de méthane, un gaz à effet de serre 21 fois plus puissant que le CO<sub>2</sub>.



# Les experts qui ont étudié le projet SITA

## Horizons – Bureau d'études et de conseil en écologie

*Compétences* : Bureau d'études innovant et engagé, qui réalise des analyses et propose des solutions pour une gestion locale, durable et non polluante des ressources naturelles. Horizons a travaillé sur la gestion des déchets du Festival des Vieilles Charrues (2006) et réalise actuellement un travail d'expertise pour le compte du Département Ecologie et Développement Durable du CNRS. Horizons est intervenu en qualité d'expert lors du Grenelle de l'environnement en octobre 2007 au sein du Groupe 3 « Santé & Environnement ».

*Mission* : Synthèse des différentes contre-expertises menées sur le projet SITA, parmi lesquelles Horizons a réalisé le rapport « Enfouissement des déchets ménagers et assimilés en Essonne » traitant des demandes et capacités d'enfouissement des déchets ménagers et les enjeux économiques/territoriaux induits. Horizons a également réalisé une analyse détaillée de l'évaluation des risques sanitaires du dossier SITA.

*Contact* :

Robert BORJA  
Bureau Horizons  
33, rue Marcadet  
75018 Paris

Téléphone : 06 26 77 19 66  
Site web : [www.bureau-horizons.org](http://www.bureau-horizons.org)  
Email : [contact@bureau-horizons.org](mailto:contact@bureau-horizons.org)

## Eurogé – Bureau d'études géologiques et géotechniques

*Compétences* : Eurogé est un bureau d'études d'ingénierie géotechnique, indépendant de tout constructeur, pour la faisabilité des ouvrages dans le sol, leur dimensionnement, leur contrôle ou leur diagnostic. Il réalise par ailleurs des travaux d'investigation par forages, sondages et mesures géomécaniques pour la reconnaissance des sols de fondation

*Mission* : Eurogé a réalisé un travail de lecture et de synthèse sur les aspects géologiques, géotechniques et hydrogéologiques aux alentours de la zone où est prévu le projet de CET II. Cette étude a été effectuée à partir de la bibliographie scientifique afférant au bassin hydrologique de la Beauce, des éléments fournis par ADSE ainsi que les investigations géologiques réalisées pour le compte de SITA.

*Contact* :

Jean-Pierre BAUD  
Eurogé  
15, rue des Piffrets - BP 19  
91630 Avrainville

Téléphone : 01 64 91 37 00  
Site web : [www.eurogeo.fr](http://www.eurogeo.fr)  
Email : [baud@eurogeo.fr](mailto:baud@eurogeo.fr)

## Léa Sébastien – Docteur en droit de l'environnement, spécialiste du développement durable et des aspects sociologiques

*Compétences* : Enseignant-chercheur à l'Université de La Rochelle en sciences de l'environnement après avoir effectué un Post-doctorat à l'IFREMER (Institut Français de Recherche sur l'Exploitation de la Mer et des Océans). Réalisations de plus d'une quinzaine de publications scientifiques (2000-2007). Prix Jeunes de la SIM (Société d'Industrie Minérale) pour la création d'un jeu de rôle simulant un processus de concertation autour de l'implantation de carrières sur un territoire (2005).

*Mission* : Rédaction d'un rapport scientifique sur les enjeux sociaux et sur les impacts environnementaux d'un projet de CET sur la commune de St-Escobille. Léa Sébastien a réalisé un article scientifique en attente de publication (revue Nature, Sciences et Sociétés) dans lequel elle insiste sur le phénomène NIMBY (Not In My Back Yard, traduction de Pas dans mon jardin) et sur la réorganisation sociale qu'impose l'installation d'une décharge sur un territoire

*Contact* :

Léa SEBASTIEN  
Université de La Rochelle  
Faculté de Géographie – FLASH Bureau 318  
1, Parvis Fernand Braudel  
17042 LA ROCHELLE Cedex 1

Téléphone : 06 10 57 57 81  
Email : [lea.sebastien01@univ-lr.fr](mailto:lea.sebastien01@univ-lr.fr)

## Bastien Bonte – Diplômé en Géoingénierie de l'environnement – Université Paul Sabatier de Toulouse

*Compétences* : Titre d'Ingénieur maître de l'Université Paul Sabatier de Toulouse en Géoingénierie de l'Environnement et diplômé du Master 2. Visites de sites de classe I, II et III, réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, conception des centres d'enfouissement de déchets.

*Mission* : Rédaction d'un rapport scientifique décrivant d'une part le principe du stockage des déchets en France et les différentes techniques de confinement utilisées et d'autre part les sollicitations subies par les dispositifs géotechniques de confinement. Une synthèse permet de caractériser la vulnérabilité et les incertitudes sur la durabilité des dispositifs de confinement, dans un contexte local sensible (calcaires et nappe de la Beauce, proximité de la population, ....).

*Contact* :

Bastien Bonte

Téléphone : 09 54 44 67 54  
Email : [bonte.bastien@voila.fr](mailto:bonte.bastien@voila.fr)

✓ **D'autres études demandées par ADSE ont mis en évidence que le projet de décharge menace directement un patrimoine naturel et archéologique totalement nié par l'étude d'impact de SITA**

# Les experts qui ont étudié le projet SITA

## Laboratoire d'Hydrologie

*Compétences* : Direction d'un Laboratoire d'hydrologie accrédité COFRAC, pour le programme 100-1. Expert judiciaire près la Cour d'Appel de Reims, sous les rubriques eau, géologie et pollutions. Président de la Fédération Aubeoise des Associations de Protection de la Nature, affiliée à FNE (France Nature Environnement).

*Mission* : Le laboratoire, spécialisé dans les pollutions des eaux souterraines et de leur suivi, travaille en relation avec des laboratoires universitaires CNRS, dans le cadre de recherches géologiques et géochimiques : Université Pierre et Marie CURIE (Paris) : Laboratoire de Biominéralisations et Paléoenvironnements ; École Centrale de Lille

*Contact* :

Pierre BENOIT  
Laboratoire d'Hydrologie  
3, rue du Général Leclerc  
10170 Méry sur Seine

Téléphone : 03 25 2121 54  
Email : Pierre.Benoit@wanadoo.fr

## Laboratoire IDES - Interactions et Dynamique des Environnements de Surface, Unité Mixte de Recherche 8148 du CNRS – Université de Paris-Sud XI

*Compétences* : Doctorat en Sciences de la Terre, spécialité imagerie géophysique.

*Mission* : Réalisation d'une prospection géophysique sur le site potentiel du CET II de Saint-Escobille en utilisant le procédé d'imagerie géoélectrique afin de caractériser la variabilité spatiale du terrain.

*Contact* :

Marc PESSEL  
Laboratoire IDES  
UMR 8148 CNRS/UPS  
Département des Sciences de la Terre  
Université de Paris-Sud XI  
91504 Orsay Cedex

Téléphone : 01 69 15 49 08  
Email : marc.pessel@u-psud.fr

## Dominique Lemaire – Docteure en Sciences – 23 ans d'expérience - Gérante de Géolncidence, Bureau d'études, de conseil et d'expertise en Géologie, Eau et Environnement - Présidente d'Aster (Association pour les Sciences de la Terre, l'Environnement et la Recherche - Loi 1901)

*Compétences* : Dominique Lemaire est une hydrogéologue confirmée, Agréée en Matière d'Hygiène Publique pour le département du Val-d'Oise, qui réalise des études d'impact de différentes réalisations (ouverture et extension de carrière, de cimetière, de centre de stockage de déchets, implantation de Zone d'Activités Commerciales) sur les eaux superficielles et souterraines afin de garantir la préservation de la ressource, dans le respect de l'environnement (établissement des périmètres de protection de captage pour l'Alimentation en Eau Potable).

*Mission* : Madame Dominique Lemaire a réalisé un travail de contre-expertise des études géologiques et hydrogéologiques (Sita et Safège), ainsi que de la tierce expertise (Antéa) du dossier de demande de création d'un centre de stockage de déchets ultimes sur la commune de Saint-Escobille (Essonne).

*Contact* :

Dominique LEMAIRE  
Aster et Géolncidence  
Les Efforces  
73 270 ARÈCHES

Téléphone : 06 88 96 25 62  
Site web : <http://www.geoincidence.net>  
Email : dominique.lemaire@geoincidence.net

